



Conditions Spécifiques de l'option « débit 200 Mbit/s en émission »

ARTICLE 1. DOCUMENTS CONTRACTUELS APPLICABLES

Les documents contractuels régissant le contrat se composent, par ordre de priorité décroissante :

- des présentes conditions spécifiques ;
- des conditions générales d'abonnement des offres Livebox Haut Débit et très Haut Débit ;
- ou des conditions générales et spécifiques d'abonnement des offres Open.

ARTICLE 2. OBJET DES CONDITIONS SPÉCIFIQUES

Les présentes Conditions Spécifiques ont pour objet de définir les modalités suivant lesquelles Orange fournira au client domicilié en France métropolitaine, pour ses besoins propres, l'option « débit 200 Mbit/s en émission ».

ARTICLE 3. CONDITIONS D'ACCÈS À L'OPTION « DÉBIT 200 MBIT/S EN ÉMISSION »

L'option « débit 200 Mbit/s en émission » est réservée au client souscrivant en France métropolitaine à une offre Livebox Play Fibre ou à une offre Open Play Fibre ou étant abonné à l'une de ces offres. Pour bénéficier de cette option, le Client doit utiliser un matériel et des solutions de connectivité compatibles.

A partir de la confirmation de la commande, Orange s'engage à mettre à disposition le Service dans un délai maximum de quatre-vingt-seize (96) heures.

L'option « débit 200 Mbit/s en émission » permet au client de bénéficier d'un débit en émission pouvant aller jusqu'à 200 Mbit/s.

ARTICLE 4. UTILISATION ABUSIVE DU SERVICE

Constituent un usage abusif (un usage abusif étant caractérisé par rapport aux usages moyens constatés sur le service, ou à un usage détourné du service, ou l'utilisation du service comme solution de stockage) :

- toute utilisation ayant pour conséquence de réduire ou d'empêcher les usages résidentiels normaux des services ;
- toute utilisation du service à des fins autres que personnelles et familiales (notamment aux fins d'en faire commerce ou par exemple de partager les débits avec des personnes extérieures au foyer, ou d'utiliser l'Offre dans le cadre professionnel) ;
- toute utilisation susceptible de nuire à la qualité technique ou la sécurité globale des services.

Dans les cas énoncés ci-dessus, Orange se réserve le droit en cas d'utilisation abusive par le client, de procéder de plein droit à la résiliation de l'option « débit 200 Mbit/s en émission » souscrite, selon les dispositions prévues à l'article 7 des présentes Conditions Spécifiques.

ARTICLE 5. DURÉE DU CONTRAT

L'option « débit 200 Mbit/s en émission » est une option sans engagement et est souscrite pour une durée indéterminée assortie d'une période minimale d'un (1) mois. L'option est renouvelable par tacite reconduction pour des périodes d'un (1) mois sauf en cas de résiliation de ladite option.

ARTICLE 6. CONDITIONS TARIFAIRES

L'option « débit 200 Mbit/s en émission » est facturée mensuellement au tarif en vigueur énoncé dans la fiche tarifaire.

L'option est payable d'avance (terme à échoir) à compter de sa mise en service. Lorsque l'option « débit 200 Mbit/s en émission » est mise en service en cours de période de facturation, le prix est calculé et facturé au prorata du nombre de jours compris entre la date de mise en service de l'option et la date de fin de la période de facturation en cours.

A défaut de paiement, Orange aura la possibilité de suspendre l'abonnement en cours conformément aux conditions prévues à l'article 7 des présentes.

Dans le cas où Orange viendrait à modifier le prix de l'option, le Client en sera informé dans un délai d'un mois avant la mise en œuvre effective de ladite modification. Conformément aux dispositions de l'article L. 121-84 du code de la consommation, à compter de la mise en œuvre de ladite modification, le Client pourra résilier à tout moment et sans frais ladite option.

ARTICLE 7. **SUSPENSION / RÉSILIATION DU SERVICE**

Les présentes conditions spécifiques sont résiliables, à tout moment, par l'une ou l'autre partie. La résiliation des présentes conditions spécifiques n'entraîne pas la résiliation des conditions générales d'abonnement de l'offre d'accès à Internet ou Open souscrite par le client.

En cas de résiliation, pour quelque raison que ce soit, des conditions générales d'abonnement de l'offre d'accès à Internet ou Open les présentes conditions spécifiques seront résiliées automatiquement, sans aucune autre formalité.

7.1 **Suspension / Résiliation des Conditions spécifiques par Orange**

Orange peut suspendre la fourniture de ses prestations si le client ne respecte pas l'une des obligations nées des présentes Conditions Spécifiques. La suspension du service pourra intervenir après l'envoi préalable d'une mise en demeure restée sans effet sous 48 heures, mise en demeure adressée au client par mail à l'adresse de messagerie principale de son compte Internet d'Orange. Cette suspension sera effective jusqu'à la date de facturation suivante.

7.2 **Résiliation des Conditions spécifiques par le client**

Le Client peut résilier à tout moment l'option en contactant son Service Clients.

7.3 **Effets de la résiliation**

La résiliation des présentes Conditions spécifiques entraîne l'exigibilité immédiate de l'ensemble des sommes dues par le client. En cas de résiliation en cours de période de facturation, le client payera le montant mensuel de l'option et ce quel que soit la date de résiliation de l'option.

ARTICLE 8. **VENTE À DISTANCE**

En application de l'article L.121-20 du code de la consommation, le Client personne physique agissant à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité professionnelle ou commerciale, ayant souscrit à distance, a la faculté d'exercer son droit de rétractation en contactant l'Assistance Commerciale au 3900 pour les Clients Internet et 3970 pour les Clients Open, dans un délai de sept (7) jours francs à compter de l'acceptation de l'offre. Lorsque ce délai expire un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, il est prolongé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Conformément à l'article L.121-20-2 du code de la consommation, le Client qui accepte d'utiliser le Service via son abonnement avant la fin du délai de sept (7) jours francs renonce expressément à bénéficier de son droit de rétractation.

ARTICLE 9. **SERVICE CLIENTS**

L'adresse du Service Clients pour les clients des offres d'Internet Orange Haut Débit et fibre est :

**Orange Service Clients Internet Orange
TSA 10018
59878 LILLE Cedex 9**

Pour les clients des offres Open fibre, l'adresse du Service Clients est la suivante :

**Orange Services clients Open
33734 Bordeaux Cedex 9**

Orange met à la disposition du Client :

1. En ligne 24h/24, 7j/7, une assistance à l'adresse suivante : <http://assistance.orange.fr> directement à partir de l'ordinateur du Client.
2. Un service d'accueil téléphonique au numéro 3900 pour les Clients Livebox Très Haut Débit et 3970 pour les Clients Open.

Appel gratuit depuis une ligne fixe Orange. Si l'appel est passé depuis une ligne d'un autre opérateur, il convient de consulter ses tarifs.

- au prix d'une communication locale hors forfait depuis une ligne fixe ou Livebox Orange.

En France métropolitaine, le prix d'une communication locale depuis une ligne fixe ou Livebox Orange est de 0,078 € par appel, puis 0,028 € par minute du lundi au vendredi de 8h à 19h hors jours fériés, et de 0,078 € par appel, puis 0,014 € par minute le reste du temps. Veuillez consulter le tarif à l'adresse internet suivant : <http://assistance.orange.fr/ligne-livebox-tarifs-d-appel-3060.php>.

Si l'appel est passé depuis une ligne d'un autre opérateur, il convient de consulter ses tarifs. Le temps d'attente est gratuit avant la mise en relation avec son conseiller depuis une ligne fixe ou Livebox Orange.

ARTICLE 10. **RESPONSABILITÉ**

Le Client doit utiliser les services de l'option conformément aux présentes conditions spécifiques.

Les conditions d'engagement et de limite de la responsabilité d'Orange ou du Client sont celles définies aux Conditions Générales d'Abonnement des offres Livebox Très Haut Débit, et des Conditions générales d'abonnement et spécifiques des offres Open Fibre.

Orange met en place les moyens nécessaires à la bonne marche du service. La responsabilité d'Orange ne saurait être engagée en cas de force majeure ou en cas d'utilisation non-conforme aux présentes conditions de l'option par le client.

ARTICLE 11. MODIFICATION DES CONDITIONS SPÉCIFIQUES

Orange informe le client de toute modification de ses prestations ou de toute modification contractuelle au moins un (1) mois avant leur entrée en vigueur.

Le client peut résilier sans frais les présentes Conditions Spécifiques pendant un délai de quatre (4) mois à compter de la date d'entrée en vigueur de la ou des modifications ou suppressions susmentionnées, conformément à l'article L. 121-84 du code de la consommation.